



Extrait du registre des délibérations Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix Séance du vendredi 14 mars 2025

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

06 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 13

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Marie-Claire HENAFF

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU, Bernadette AUFFRET, Jean-René PERON.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON est représentée par Jean-René PERON.

POUVOIR :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU a donné pouvoir pour la représenter à Christophe MICHEAU.

ABSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Nicole SEGALEN-HAMON, Solange CREIGNOU, Guy PENNEC.

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER.

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 14 mars 2025

OBJET	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
ACTE	CS-2025-02-N08
RAPPORTEUR(S)	LAURENCE CLAISSE

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le compte administratif de l'exercice 2024 a été établi par l'ordonnateur et retrace l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'année.

Le compte administratif doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice. Cette approbation permet de certifier la concordance entre les écritures comptables et les opérations réelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Receveur municipal ;

Hors de la présence de M. Henri BILLON, Président, le Comité Syndical siège sous la présidence de Laurence CLAISSE, doyenne en âge ;

Après présentation du compte administratif 2024, le comité syndical constate le résultat de l'exercice comme suit :

PAYS de MORLAIX RESULTATS 2024					
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
DEPENSES REALISEES	1 052 097,33 €		121 569,62 €		1 173 666,95 €
RECETTES REALISEES		1 185 924,97 €		97 483,50 €	1 283 408,47 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2023		157 975,20 €		25 210,92 €	183 186,12 €
TOTAL EXERCICE 2024	1 052 097,33 €	1 343 900,17 €	121 569,62 €	122 694,42 €	
RESULTAT 2024 AVEC AFFECTATION		291 802,84 €		1 124,80 €	292 927,64 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2024 du PETR Pays de Morlaix comme indiqué ci-dessus.

Présents	12
Pouvoir	01
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 14 mars 2025

Le Président
Henri BILLON

